

Palestine

s o l i d a r i t é 

N° 55 • Printemps-Été 2023

75 ans après, le nettoyage ethnique se poursuit.

1947-1948 : en quelques mois, 800 000 Palestiniens sont chassés de chez eux, d'abord par les milices juives, puis par l'armée israélienne après la création de l'État israélien. Pour le peuple palestinien, ce fut la « Nakba » : la catastrophe.

Cela fait 75 ans, $\frac{3}{4}$ de siècle et trois ou quatre générations que des familles ont été chassées sans pouvoir revenir, non dans leur maison qui a souvent été détruite ou confisquée, mais sur leur lieu de vie, même pour une visite. Malgré le déni des autorités israéliennes qui refusent de reconnaître leur responsabilité, des historiens ont montré que cette expulsion était programmée dès le début du XX^e siècle par le mouvement sioniste.

L'idée de transfert des Palestiniens vers la Jordanie et l'Irak apparaît concrètement dans les années 1930 et donne lieu à la création d'un comité de transfert au sein de l'Agence juive. Yosef Weis, membre de ce comité, déclare en 1941 : « Je connais la difficulté, mais ce n'est que par le transfert de la population que la rédemption arrivera. Il n'y pas de place pour nous et nos voisins... Ils sont trop nombreux et trop enracinés, le seul moyen est de les déraciner et de les éradiquer ».

En mars 1947, un plan stratégique est défini par l'état-major de la *Haganah* pour la conquête de nouveaux territoires et l'expulsion de ses habitants palestiniens, c'est le Plan Dalet. La mise en œuvre de ce plan va générer de nombreux massacres, destructions et expulsions qui suivront jusqu'en 1949.

Depuis 75 ans, le nettoyage ethnique se poursuit avec expulsions et déplacements de populations. Ce processus continu peut prendre des formes violentes ou atténuées selon les époques. Ainsi, la guerre de 1967 provoque 300 000 nouveaux réfugiés et une vague importante de déplacés. À d'autres moments des formes insidieuses sont mises en œuvre en s'appuyant par exemple sur le recyclage de lois ottomanes qui autorisent

la confiscation de terres non exploitées. Le statut précaire des résidents de Jérusalem est invoqué dans l'expulsion de Salah Hamouri pour « défaut d'allégeance » au gouvernement d'occupation. La manipulation des plans d'urbanisme et la création arbitraire de zones d'exercice militaire permettent de détruire des villages dans le Néguev ou la Vallée du Jourdain.

Vers une nouvelle Nakba ?

Longtemps on a cru qu'un transfert massif comme en 1948 ne serait plus possible car il ne pourrait être accepté par l'opinion internationale. Mais avec l'arrivée au pouvoir en Israël d'un gouvernement fasciste et raciste qui revendique ouvertement l'annexion de la Cisjordanie avec le ministre Smotrich qui déclare : « Il n'y a pas de Palestiniens, car il n'y a pas de peuple palestinien », on peut craindre le pire.

En effet, dans le cadre d'un accord gouvernemental de fin février 2023, Smotrich, ministre des Finances et de la Défense, a obtenu la gestion directe de la Cisjordanie, ce qui équivaut, en droit, à une annexion. Il est peut-être en passe d'appliquer aujourd'hui son plan « décisif » : que les Palestiniens renoncent à leur identité et au droit à un État, faute de quoi, ils seront traités avec fermeté par les forces de sécurité ou ils rejoindront les réfugiés dans une nouvelle *Nakba*.

La commémoration du 75^e anniversaire de la *Nakba* s'accompagne d'un appel aux États, dont la France, qui se réclament de l'état de droit, pour dire qu'il n'est pas possible de coopérer avec un état voyou. Il faut au contraire sanctionner une politique qui depuis $\frac{3}{4}$ de siècle pratique un véritable nettoyage ethnique. ■

Pierre

AFPS 44

Pôle associatif Désiré-Colombe
8 rue Arsène-Leloup
44100 NANTES
02 51 72 01 23
afpsnantes@wanadoo.fr

Permanence :
Chaque lundi, de 18 à 20 heures

www.afps44.france-palestine.org
www.facebook.com/AFPS44
www.france-palestine.org

L'extrême droite au pouvoir en Israël

À l'occasion de son assemblée générale le 4 mars 2023, l'AFPS44 avait invité Claude Léostic, Présidente honoraire de la Plateforme nationale des ONG pour la Palestine pour une conférence sur le thème : « L'extrême droite au pouvoir en Israël : obstacle ou opportunité pour la solidarité avec le peuple palestinien ? »
Voici en résumé le contenu de son intervention...

Dans un processus de droitisation continue de la société israélienne depuis de longues années, et après l'échec d'une coalition de gouvernement dite « modérée » par les médias occidentaux mais en réalité déjà très à droite, de nouvelles élections en décembre 2022 ont abouti à une situation inédite en Israël : un gouvernement avec deux fascistes autour de B. Netanyahu, à nouveau Premier ministre.

B. Smotrich, un colon raciste, membre du parti sioniste religieux, obtient le poste de ministre des Finances. Chargé de la sécurité « civile », il a un droit de vie et de mort sur la Cisjordanie. I. Ben Gvir, colon aussi et membre d'une extrême droite radicale suprémaciste dirige le ministère de la Sécurité publique.

Cette nouvelle coalition — qui a le soutien de 64 députés sur 120 — a enclenché ce qui est vu comme un « coup d'État légal » en mettant la Cour Suprême sous l'autorité du

gouvernement, lequel aura le dernier mot sur les décisions de cette instance qu'il pourra annuler⁽¹⁾. La remise en cause de la séparation des pouvoirs a entraîné de nombreuses manifestations de grande ampleur en Israël, lesquelles ignorent totalement la question de la Palestine. Les Palestiniens d'Israël, citoyens de seconde zone, n'y participent pas, estimant que la Cour Suprême n'a jamais défendu les Palestiniens. Des analystes craignent une rupture politique et sociétale en Israël, certains évoquant même une possible guerre civile entre partisans du terrorisme juif et démocrates.

Le règne des colons.

600 000 colons sont installés en Cisjordanie et à Jérusalem. De plus en plus violents envers les Palestiniens, ils mènent des attaques répétées dans le but d'éradiquer la présence palestinienne en Cisjordanie. Le dernier épisode meurtrier s'est produit le 27 février dernier près de Naplouse : après une attaque par

des résistants palestiniens, 400 colons surarmés et protégés par l'armée se sont déchaînés contre le village palestinien d'Huwara. Ils ont agressé violemment les habitants, incendié des voitures et des maisons. Ils sont protégés par le nouveau gouvernement dont le ministre Smotrich a appelé à raser le village et a même félicité les colons pour leur action. En 20 ans, 93% des enquêtes menées pour des faits de violence à l'encontre des Palestiniens, n'ont pas abouti. Cette fois, la « communauté internationale » s'est émue de ce pogrom et l'a dénoncé.

De la colonisation à l'annexion de la Cisjordanie.

Smotrich veut de longue date annexer la Cisjordanie. Il vient d'obtenir de vastes pouvoirs sur les questions civiles en Cisjordanie. Depuis 1967, c'est l'armée israélienne qui en assure l'administration civile en tant que territoire occupé. Ce changement permet une gestion directe du gouvernement israélien, ce qui est une reconnaissance de la souveraineté israélienne sur ce territoire, une annexion « de jure ».

Au 4 mars 2023, il y avait déjà 70 morts palestiniens depuis le début de l'année et 91 au moment où est écrit cet article (28 mars) la plupart des jeunes, voire des enfants. Pour faire face à ces agressions, une nouvelle forme de résistance apparaît. Des jeunes, sans affiliation à aucun parti, prennent les armes pour défendre leur peuple contre la



Ben gvir et Smotrich, deux ministres suprémacistes et racistes, poids lourds du gouvernement Netanyahu (AFP).

colonisation, l'occupation et l'*apartheid*. Leurs actions entraînent des attaques de l'armée israélienne comme à Jenine, Naplouse ou Jéricho. Mais quand on entend parler de spirale de la violence, il faut restituer l'ordre de ces violences. C'est bien l'occupation qui amène la résistance et dans ce cadre la lutte armée est légitime.

Et l'Autorité palestinienne (AP) ?

Réduite à un gouvernement fantôme, dépendant exclusivement de l'aide internationale et sous-traitante de l'occupation, elle tente de faire baisser le « cycle de violences » après Jenine et Naplouse. C'est ainsi que, désavouée par une grande partie des Palestiniens et l'ensemble des partis politiques (hors *Fatah*), elle a rencontré les autorités israéliennes à Aqaba, sous l'égide des USA.

La seule action positive de l'AP a

été de faire appel à la CPI⁽²⁾ pour enquêter sur les crimes de guerre commis par l'armée israélienne.

Quelle conséquence en France pour nous militants de la solidarité avec la Palestine ? Cette situation nouvelle est-elle un obstacle ou une opportunité pour nous ?

Le côté « positif » de la situation dramatique que vivent les Palestiniens, c'est que le véritable visage d'Israël est à découvert, ce qui peut permettre une prise de conscience des opinions et des politiques. Cela remet la Palestine au-devant de la scène, fut-ce momentanément. On peut d'ailleurs noter une inflexion dans le discours médiatique et le vocabulaire utilisé.

Mais dans l'immédiat, il n'y pas l'ombre d'une sanction de la part du pouvoir français ou européen. La guerre en Ukraine et les

problèmes internes (difficultés sociales et réforme des retraites) restent les sujets prioritaires tandis que le lobby juif français, à travers le CRIF, tente d'imposer sa vision idéologique et politique et que le chantage à l'antisémitisme sévit y compris à la Commission européenne.

En France la liberté d'expression est en danger comme en témoigne les obstacles divers mis à l'expression publique de Salah Hamouri.

En conclusion, il nous revient de faire connaître la situation tragique des Palestiniens soumis à un terrorisme israélien sans limite qui se retrouvent sans protection, condamnés à se défendre par eux-mêmes. Devant les menaces d'une nouvelle « catastrophe » pour les Palestiniens, 75 ans après la *Nakba*, nous devons réaffirmer notre pleine solidarité avec eux dans leur exigence de justice et de liberté. ■

(1) *Netanyahou espère ainsi éviter la prison pour corruption, fraude et abus de confiance.*

(2) *Cour pénale internationale.*

UN POGROM À HUWARA

Pogrom, Loi du Talion, massacre... Comment qualifier l'attaque de la ville d'HUWARA par des colons avec l'appui passif, complice, bienveillant de l'armée israélienne.

Les massacres de l'armée israélienne sont monnaie courante : 91 palestiniens tués (au 28 mars) depuis le début de l'année !

Nous avons tous en tête les attaques récentes contre Jenine et Naplouse (au moins 11 morts et 102 blessés le 23 février dernier) mais personne ne connaissait l'existence d'HUWARA au sud de Naplouse jusqu'au 26 février au soir où une troupe de colons a envahi cette ville suite à l'attaque par des résistants palestiniens de 2 colons engagés dans l'armée d'occupation qui avaient été abattus.

Ces exactions ont fait plus de 400 blessés, au moins un mort, détruisant 75 maisons, incendiant une centaine de voitures ainsi que des magasins.

Les ministres racistes et fascistes du gouvernement, Itamar Ben Gvir et Bezalel Smotrich, se sont réjouis de ces exactions, eux qui rêvent d'une nouvelle Nakba...

Même Yair Lapid, l'ancien Premier ministre, qui n'a rien fait quand il était au pouvoir pour limiter ces colonies et les a même favorisées, a déclaré que « l'attaque perpétuée à HUWARA avait été menée par des terroristes juifs » et d'ajouter : « les milices du ministre des Finances Bezalel Smotrich et du ministre de la Sécurité Itamar Ben Gvir, sont les principaux semeurs de troubles. Ils doivent être arrêtés et jugés. » !

Bien entendu, aucune mesure n'a été prise par le gouvernement israélien ou la justice de ce pays.

Comme d'habitude, la France, la Communauté européenne, les USA et l'ensemble des grandes puissances laissent faire le gouvernement israélien et les colons, se contentant

de quelques déclarations, voire condamnations verbales sans suite, sans mesures concrètes.

Le gouvernement français a été égal à lui-même (cf. le communiqué du Quai d'Orsay du 27.02.23 : « La France suit avec la plus grande préoccupation les violences en cours en Cisjordanie, en particulier à Huwara... ») suite à ces événements en renvoyant dos-à-dos palestiniens et colons israéliens.

À noter aussi que contrairement aux États Unis où la communauté juive s'est fortement mobilisée contre le nouveau gouvernement d'ultra droite et en particulier contre la venue du ministre suprémaciste Bezalel Smotrich à Washington, rien de cela à Paris où il n'y a eu que quelques manifestants lors de sa conférence organisée par la communauté juive où il est allé jusqu'à nier l'existence d'un peuple palestinien... ■

Jean

Occupation et colonisation, ces poisons mortifères qui contaminent la société israélienne.

Un nouveau gouvernement israélien, dirigé par Benyamin Netanyahou, comprenant des colons d'extrême droite suprémacistes, racistes et des religieux ultra-orthodoxes, a été mis en place en Israël après les élections du 2 novembre 2022. Cette évolution vers l'extrême droite et le fondamentalisme religieux n'est que l'aboutissement d'un processus engagé depuis des décennies d'occupation, de spoliation et de négation des Palestiniens.

Un glissement continu vers la droite

À l'origine, le sionisme est un mouvement laïc qui, à ce titre, a parfois été combattu par les autorités rabbiniques. Les premières vagues d'émigration sioniste étaient d'inspiration socialiste. Les fondateurs de l'état israélien à l'image de Ben Gourion, le premier Premier Ministre sont des laïcs, voire des athées. La gauche sociale-démocrate est restée majoritaire jusqu'en 1977. Depuis, les Travailleurs ont encore exercé le pouvoir pendant huit ans au total, dont deux dans le cadre d'un gouvernement d'unité nationale avec le *Likoud* (droite nationaliste).

La première assemblée nationale élue en 1949 comportait 71 députés de gauche⁽¹⁾ sur 120. Mais, en 2020, la gauche n'avait plus que 22 sièges qui se réduiront à 9 aux élections de novembre 2022. Dans cette nouvelle législature, la majorité de droite nationaliste extrême s'est associée aux partis extrémistes religieux.

La montée du religieux.

Les premiers sionistes religieux (mouvement *Mizrahi* créé en 1902) avaient pour but de sauver le maximum de Juifs de la persécution et de l'assimilation. Ils affectaient souvent une culture de la non-violence et une attitude globalement modérée. C'est à partir de 1967 que le messianisme religieux émerge. Soutenant l'option

du Grand Israël (*Eretz Israël*), les religieux prônent la souveraineté israélienne sur les territoires occupés et participent au mouvement d'installation de colonies. Par la suite, la montée en puissance des colons religieux n'a cessé de se développer et de se radicaliser à l'image des « Jeunes des collines », mouvement violent qui agresse les Palestiniens. La place des religieux dans la société se développe : avec un taux de fécondité de 6,9 enfants par femme ultra-orthodoxe, ces derniers représentaient 12 % de la population en 2017⁽²⁾. Par ailleurs, le système politique israélien basé sur la proportionnelle intégrale a favorisé la naissance de petits partis religieux qui sont souvent courtisés par les grands partis pour former des coalitions de gouvernement.

Le sionisme, un mouvement colonialiste.

En fondant l'État d'Israël, les sionistes affichaient la volonté de façonner un « homme nouveau » qui s'épanouirait « dans une société progressiste, tolérante et éclairée »⁽³⁾. Ils considéraient la guerre de 1948-1949 comme une guerre de libération nationale, mais ils passaient sous silence une autre caractéristique du sionisme qui s'affirme pourtant dès l'origine.

En s'installant sur un territoire dont il massacre et chasse le peuple qui y vit, le sionisme est fondamentalement un mouvement colonialiste. Il considère les popu-

lations autochtones comme arriérées auxquelles il faut apporter le progrès et la civilisation.

Une élite blanche et occidentale

Israël a été créé par et pour les juifs ashkénazes d'Europe centrale et orientale. Cependant, dès la fin du XIX^e siècle, des juifs du monde arabe émigrent en Palestine en nombre limité. Ce mouvement s'accroît à partir de 1948 avec des arrivées du Yémen, d'Irak ou du Maroc. Mais ces nouveaux arrivants sont sommés de se débarrasser de leur arabité. Ben Gourion déclare : « *il faut transformer cette population en une nation cultivée* »⁽⁴⁾. Cette vision d'une élite blanche supérieure est présente chez Ehud Barak, ancien Premier ministre d'Israël qui décrit son pays comme « *une villa dans la jungle* ». Cette conception témoigne d'une vision suprémaciste de l'homme blanc occidental et implique une hostilité permanente envers ses voisins dont il faut se protéger militairement.

Militarisation de la société.

C'est en effet toute la société qui est marquée par cette militarisation, puisque tous les jeunes doivent faire leur service militaire dès la sortie du lycée (3 ans pour les garçons et 2 ans pour les filles). Durant cette période, ils seront souvent les acteurs d'opérations violentes contre les Palestiniens, ne serait-ce que sur les check-

(1) Thomas Vescovi, « L'échec d'une utopie », éd. La Découverte, 2021.

(2) <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2019/03/Obs-religieux-Les-partis-religieux-en-Israel-mars-2019.pdf>.

(3) Citation extraite d'une exposition de propagande du sionisme présentée à l'aéroport Ben-Gourion en 2017.

(4) Cité par Thomas Vescovi « L'échec d'une utopie », page 186.

points. Par ailleurs, l'armée d'occupation est chargée de la gestion quotidienne de la population autochtone. Comme l'indique Sylvain Cypel, les Israéliens ne rencontrent leurs voisins qu'au bout du fusil.

L'hostilité aux « Arabes » s'installe et les tendances ethnicistes se développent avec la répression, les brimades, les punitions collectives⁽⁵⁾. L'usage de la torture sur les prisonniers est courant et comme le note Alain Gresh, « la prolongation de la colonisation a gangrené la société israélienne, abaissé ses barrières morales »⁽⁶⁾. Dans une société militariste, toutes les voix discordantes sont assimilées à des trahisons.

La lutte contre le « terrorisme »

Après les attentats du 11 septembre 2001, les néo-conservateurs américains et les dirigeants israéliens sont fusionnels. Sharon, récemment arrivé au pouvoir, va clairement s'inscrire contre « l'axe du mal » dans la dichotomie simpliste inventée par George W. Bush à qui il déclarait : « À chacun son Ben Laden, le nôtre c'est Arafat »⁽⁷⁾. La « lutte contre le terrorisme » permet alors de maquiller toutes les opérations répressives et les

punitions collectives contre la résistance palestinienne.

Israël « start-up nation »

L'évolution économique en Israël explique une autre dérive de la société israélienne. Petit État limité en ressources naturelles avant la découverte de gaz au large de ses côtes, Israël s'est engagé dans une première expérience en agriculture avec les *kibboutz* qui a été vite arrêtée. L'économie industrielle et tertiaire centrée sur l'informatique, la surveillance, la cyber sécurité, l'intelligence artificielle ou l'armement, s'est par ailleurs développée, plaçant le pays à la pointe dans de nombreux domaines high-tech. Ces technologies de la surveillance, du contrôle, d'armes sophistiquées sont d'abord testées sur les Palestiniens avant d'être exportées vers des pays autoritaires ou des dictatures à moins qu'elles ne soient mises au service de l'espionnage ou la cyberguerre. Par ailleurs, dans un système économique à caractère néolibéral, beaucoup de jeunes n'ont d'autre préoccupation que celle de leur carrière. Il en résulte une dépolitisation de la jeunesse d'autant plus forte que beaucoup de ceux qui vivent à Tel Aviv ou

dans les grandes villes n'ont jamais rencontré ou — au moins — ignorent l'existence des Palestiniens.

Tous les gouvernements israéliens successifs qu'ils soient travaillistes, « centristes » ou du *Likoud* ont poursuivi la colonisation en laissant faire les colons et les encourageant ne serait-ce qu'en mettant des infrastructures à leur disposition et l'armée d'occupation pour les protéger.

Mais le gouvernement israélien actuel franchit un pas supplémentaire quand on entend le ministre Smotrich déclarer qu'il faut raser le village de Huwara ou que le peuple palestinien n'existe pas, quand on accorde au ministre Ben Gvir la création d'une garde nationale, milice privée visant particulièrement les Palestiniens. Ceux qui ont le plus à craindre de cette montée du fascisme sont les Palestiniens, de l'intérieur d'Israël comme de Cisjordanie ou Gaza. La situation actuelle nous oblige à alerter notre gouvernement : il n'est plus possible de considérer Israël comme un état démocratique « normal ». Des sanctions s'imposent enfin contre un pays qui s'enfoncé dans l'*apartheid* envers les Palestiniens. ■

(5) Sylvain Cypel, « Les Emmurés », page 214, éd. La découverte, 2005.

(6) Alain Gresh, « Israël, Palestine, Vérités sur un conflit », éd. Fayard, 2001.

(7) Cité par Thomas Vescovi « L'échec d'une utopie », page 258.

LA PALESTINE, VAINQUEUR AU MONDIAL 2022 AU QATAR !

Le Maroc vient de gagner sa qualification. Suivant l'usage l'équipe se rassemble au centre du terrain avec son staff et ses remplaçants pour crier sa joie et poser pour des photos inoubliables, en arborant un immense drapeau... palestinien !

Et tout au long du mondial, les spectateurs arabes, les équipes et les supporters du Qatar, du Maghreb, d'Afrique et même d'Argentine vont arborer drapeaux, keffieh et brassards palestiniens. Alors que la Palestine est à plus de 5000 km et sans équipe nationale sur place, c'est son nom et son combat qui sont célébrés !

Et quelle claque pour le régime marocain qui vient de renouer ses liens diplomatiques et commerciaux avec Israël en échange de la reconnaissance par les États-Unis de Trump de leur souveraineté

sur le Sahara occidental. Un deal d'un cynisme révoltant...

Quoi que disent et fassent les États occidentaux, le conflit en terre de Palestine n'est pas une affaire en voie de règlement. La lutte des Palestiniens demeure **emblématique** de tous ces conflits pays riches/pays pauvres, colonisateurs/colonisés, Nord/Sud, Orient/Occident, qui, visibles ou sous-jacents structurent le monde.

Les populations arabes demeurent humiliées depuis la création d'Israël à leurs dépens par les puissances dominantes en 1947 et par les guerres ultérieures menées par Israël. L'injustice reste ancrée, malheureusement parfois manipulée par des régimes autoritaires pour leur bénéfice propre, comme le

montrent les accords d'Abraham entre Israël, Bahreïn et les Émirats arabes unis, accords de business, vécus comme une trahison par les populations. Des accords de dirigeants arabes et israéliens qui allaient pouvoir développer leurs intérêts économiques propres sans rien donner aux Palestiniens.

C'est donc aussi en défi de leurs propres dirigeants que ces supporters ont si fortement soutenu la Palestine au Qatar. Ce mondial a rappelé au monde que si nos regards sont attirés par d'autres souffrances (Yémen, Syrie, Ukraine...) le conflit en Palestine saigne toujours et qu'Israël demeure une création coloniale occidentale dans une région qui la rejette depuis plus de 75 ans. ■

Paul

Salah Hamouri d'abord expulsé puis sous surveillance en France

Salah est né à Jérusalem en 1985 son père est Palestinien, sa mère est Française. Il vivait à Jérusalem avec le statut de résident permanent ⁽¹⁾.

Salah est arrêté en 2005 par les services de sécurité israéliens qui le suspectent d'avoir voulu assassiner un rabbin d'extrême-droite, sans aucune preuve. Après trois ans de détention administrative ⁽²⁾, lors de son procès en 2008, il accepte, sur les conseils de son avocate, le « plaider coupable » qui est une sorte de marchandage où il lui est proposé une peine de 7 ans d'emprisonnement au lieu de 14 s'il n'accepte pas ce protocole.

En 2011, il bénéficie d'une libération, un peu anticipée, dans le cadre d'un échange de prisonniers. Il reprend ses études et, malgré les intimidations d'Israël, devient avocat en 2017 (en 2015, il avait été empêché d'aller passer ses examens).

De nouveau arrêté en 2017 pour 13 mois de détention administrative, puis en 2020 pour une incarcération de 9 semaines, et en 2022 pour 4 mois, toujours sous le régime de la détention administrative sans preuve, sans procès.

En 2018, l'étau se resserre : le parlement israélien adopte la loi sur la « violation d'allégeance » qui permet au ministre de l'Intérieur d'abroger le statut de « résident de Jérusalem » de quelqu'un qui ne ferait pas allégeance à l'occupant, en violation de l'article 45 de la convention de La Haye qui stipule qu'il est « interdit de contraindre la population d'un territoire occupé à prêter serment à l'occupant ». Dans le même temps Israël a classé certains groupes palestiniens

de défense des droits humains dans la catégorie des organisations « terroristes ». C'est le cas de *Addameer*, organisation pour laquelle travaille Salah et dont l'objet est de s'occuper des prisonniers palestiniens. Ces manœuvres visent à l'expulsion des habitants de Jérusalem et notamment de Salah Hamouri. Le mouvement sioniste veut transformer ces Palestiniens en une minorité isolée, sans droits, et invisible. Amnesty international qualifie ce processus de « déportation ». Mais, malgré les brimades, les harcèlements, les incarcérations et les mauvais traitements en prison, son téléphone espionné par le logiciel *Pegasus*, Salah n'a pas cédé et n'est pas parti mettant Israël en échec.

Aussi **le rouleau compresseur continue d'avancer** : la carte de résident de Salah est révoquée en 2021, prémisses de son expulsion. En mars 2022, Salah est de nouveau incarcéré, en détention administrative, renouvelée en juin, puis en septembre. Avec l'aboutissement que l'on connaît : son expulsion en décembre 2022 vers la France.

Pendant toutes ces années où Salah a été la cible d'Israël, on ne compte pas les manifestations en sa faveur, en France et ailleurs. Partout, autour de l'AFPS, des citoyens adhérents à des mouvements de défense des droits humains, des mouvements syndicaux ou politiques se sont exprimés de différentes manières : manifestations de rues, banderoles, distributions de tracts, lettres au président de la République, au ministre des Affaires étrangères, aux députés. Citons par

exemple : la mairie de Rezé qui a longtemps affiché un portrait de Salah sur sa façade et voté une subvention de 500 euros à l'AFPS pour Salah (subvention qui a été refusée par le préfet). Le Conseil départemental qui a voté un vœu le concernant (le préfet a demandé de le retirer). Plusieurs communes ont aussi émis des vœux. D'autres l'ont déclaré « citoyen d'honneur ».

Mais qu'a fait la diplomatie française pour un citoyen français ? À part quelques paroles, aucune action vraiment efficace n'a été tentée par les présidents successifs pour obtenir sa libération quand il était incarcéré arbitrairement. La déclaration la plus engagée, c'est en juillet 2021 : « les services du ministère des Affaires étrangères à Paris, Jérusalem et Tel Aviv sont pleinement mobilisés pour que Salah Hamouri puisse faire valoir l'ensemble de ses droits et qu'il puisse mener une vie normale à Jérusalem où il réside ». La France a-t-elle usé de tous ses moyens de pression ou est-ce une simple déclaration ? La diplomatie française a été incapable de faire respecter le droit et s'est faite humilier par Israël.

Donc Salah est mis de force dans un avion pour la France, pieds et mains menottés. Il y retrouve son épouse Elsa et ses deux enfants. Ils n'ont pas eu de vie de famille depuis 2016, année où Elsa avait été expulsée car représentant « un danger pour la sécurité d'Israël ». Bravo Elsa de déstabiliser un pays que De Gaulle avait qualifié de « peuple sûr de lui et dominateur »

Et maintenant ?

Salah entend continuer ici son

combat pour la défense des droits des Palestiniens, en premier lieu des prisonniers (5300 en ce moment dont 800 en détention administrative). Mais, au pays des droits de l'homme, ses déboires ne sont pas terminés.

Ainsi la ville de Lyon avait programmé un forum intitulé : « Trente ans après les accords d'Oslo, regard sur la Palestine », Salah y était invité, ce qui a déclenché la réprobation unanime d'institutions juives et des élus d'opposition. Lors des questions au gouvernement du 31 janvier, des députés du parti Renaissance multiplient les propos haineux et difamatoires, allant jusqu'à le traiter de « sinistre personnage ». Le ministre de l'Intérieur répond sur le même ton, et déclare que si le maire de Lyon n'avait pas annulé la rencontre, il l'aurait lui-même interdite. Dans la foulée l'université Lyon III a annulé un débat, ainsi que Montpellier, Marseille, Aix... invoquant le risque de trouble à l'ordre public. À Nancy, le tribunal administratif a suspendu l'arrêté d'interdiction pris par le préfet, suite à des référés liberté portés par l'AFPS, Amnesty international, la ligue des droits de l'homme, soutenus par le syndicat des avocats. Salah a donc pu s'exprimer en public. Il n'y a pas eu de troubles... « On ne peut pas abdiquer devant les pressions d'où qu'elles viennent. La liberté d'expression ne doit pas seulement être tolérée, elle doit être protégée » déclare Claude Samouillet d'Amnesty international France

Non Salah n'est pas un « terroriste ». Il est témoin direct et victime de l'arbitraire d'Israël qui emprisonne sans chef d'accusation et sans procès, témoin de l'occupation militaire et de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, témoin de la brutalité des forces de sécurité et du système d'apartheid. Or Israël doit rester à l'abri de toute critique, à l'abri des regards sur le sort fait aux Palestiniens. Salah est soutenu par Amnesty international,



Salah à Morlaix le 8 avril dernier (photo DR).

par la FIDH, par l'ACAT qui lui a attribué le prix des droits humains Engel-du-Tertre. Il a été reçu au parlement européen. Dix-neuf organisations se sont adressées à la Première ministre pour demander de « protéger la liberté d'expression et de réunion, de clarifier la position du gouvernement sur Salah Hamouri et de renoncer à tout amalgame entre la critique de l'état d'Israël et l'antisémitisme », lettre restée sans réponse. La rapporteure spéciale de l'ONU pour la Palestine, M^{me} Francesca Albanese, considère que les pratiques auxquelles est soumis Salah Hamouri « ne sont pas seulement illégales mais sadiques ».

« Celui qui résiste peut perdre. Celui qui ne résiste pas a déjà perdu » (Roland Nurier, réalisateur du film « Le char et l'olivier »). Salah n'a pas perdu. Soutien total à lui, à Elsa, engagée aussi totalement pour la cause des Palestiniens. Est-ce utopique de leur souhaiter de pouvoir retourner à Jérusalem, vivre avec leurs enfants, auprès des parents de Salah s'ils le désirent ? ■ Arlette

(1) La carte de résident est le seul papier officiel permettant aux Palestiniens de Jérusalem de vivre chez eux. Elle est délivrée par les autorités israéliennes et peut être révoquée arbitrairement, ce qui fut le cas pour 15 000 Jérusalémites depuis son instauration. Ils peuvent alors devenir citoyens d'un autre pays, pour ceux qui avaient une double nationalité. Les autres deviennent apatrides et vivent donc en clandestins sur notre planète !

(2) Détention administrative : c'est une procédure qui permet à l'armée israélienne de détenir une personne pour six mois, renouvelable indéfiniment sans inculpation, sans procès. Le détenu comme son avocat n'ont pas accès au dossier déclaré confidentiel.

« Ni la prison
ni la déportation
n'aboliront
mon droit
de résister »

La France doit-elle coopérer avec un État devenu voyou ?

Des traités et accords non respectés...

Depuis sa création par l'ONU en 1948, l'État d'Israël s'exonère de nombre de ses obligations internationales, qui lui ont pourtant été rappelées dans de multiples résolutions. Celles-ci condamnent, entre autres, l'occupation des terres palestiniennes, la colonisation et toute mesure modifiant la composition démographique et l'organisation territoriale.

Le Conseil de Sécurité — dont fait partie la France — a pourtant obligation de faire respecter, y compris par la force, les résolutions adoptées par l'ONU.

Par la suite, et parallèlement aux traités internationaux, l'État d'Israël a multiplié les accords militaires, commerciaux, scientifiques... avec d'abord son principal soutien, les États-Unis, et également avec l'Europe.

Avec celle-ci, un premier accord de libre échange dans le Marché commun de l'époque, datant de 1975, suivi d'un accord d'association avec l'UE en 1995, ont permis à Israël de bénéficier de nombreuses coopérations souvent très étroites visant à l'intégrer à des systèmes

scientifiques et militaires entre autres. L'UE est ainsi le premier partenaire économique d'Israël.

Dans ces accords, existent des clauses exigeant le respect des Droits humains et des résolutions internationales; des procédures de révision pour le non-respect ont même été prévues.

... et non sanctionnés.

Que ce soit au niveau de l'ONU, ou au niveau commercial avec l'UE, aucune sanction n'a été prise contre Israël qui ne respecte malgré ses engagements que ce qui sert ses intérêts.

Au niveau international, où l'ONU est souvent fustigée pour son inaction, plusieurs interventions — notamment des pays occidentaux — ont cependant été menées rapidement comme l'embargo sur l'Iran. Mais rien concernant Israël, soutenu et financé à bout de bras par les États-Unis.

En Europe, malgré des déclarations prônant la retenue que devrait avoir Israël (on se demande de quelle retenue il s'agit?), aucune politique de fermeté et de sanctions n'est adoptée contre Israël.

Certes en 2008 le Parlement a freiné l'élargissement de certains accords commerciaux au motif du blocus de Gaza et de la poursuite des constructions de colonies mais les États ne s'en sont pas emparés.

De même, la CJE⁽¹⁾ a statué en 2019 sur l'étiquetage des produits en provenance des colonies, mais les États n'ont pas non plus été beaucoup plus loin... et pourtant on sait comment prendre des mesures d'embargo : l'UE en est à son dixième paquets de sanctions contre la Russie en seulement une année !

Une politique d'apartheid

Depuis 2018, l'État d'Israël a franchi une nouvelle étape dans sa politique à l'égard des Palestiniens, en adoptant dans sa Loi fondamentale⁽²⁾ la notion de foyer national du peuple juif, reléguant comme citoyens de seconde zone les Palestiniens. Même si cela était déjà leur réalité, cela n'avait pas été gravé dans le marbre.

Cette année, a été formé le gouvernement israélien le plus à droite de son histoire, c'est-à-dire clairement à l'extrême droite : il accentue la colonisation, opère des raids dans les quartiers avec son armée, débouchant sur des dizaines de morts. Les colons sont encouragés à assaillir les Palestiniens comme en février à Huwara où un véritable *pogrom* a eu lieu.

Enfin, de nombreuses instances et organisations⁽³⁾ n'hésitent plus à décrire aujourd'hui Israël comme un État pratiquant l'*apartheid*.

Une bascule s'est opérée.

Les dirigeants israéliens, encouragés par l'absence de sanctions contre sa politique d'apartheid et de colonisation, n'a plus de limite

(1) CJE :
Cour de Justice
Européenne.

(2) Loi fondamentale :
équivalent de
la Constitution.

(3) ADHALA (Palestine),
Commission Falk (ONU),
B'SELEM (Israël),
HUMAN RIGHT WATCH,
AMNESTY INTERNATIONAL
(ONG)...



dans sa stratégie d'oppression de la population palestinienne. La politique du laisser-faire international, encourage évidemment l'agresseur à continuer. Israël assume et assumera ces actes tant que le coût de cette occupation ne sera pas élevé: c'est ce que les Israéliens opposés à la colonisation, nous rapportent.

La reprise des discussions en octobre 2022, après dix années de stagnation, entre l'UE et Israël sur le renforcement des accords commerciaux, n'est pas un signe encourageant pour stopper ces agressions délibérées.

Lorsque l'on interpellait il y a peu J.-Y. Le Drian, alors ministre des Affaires étrangères, sur l'urgence de reconnaître l'État palestinien, l'entraînement qu'une telle décision pourrait avoir auprès des autres pays européens, et la portée de ce message fort adressé à Israël, sa réponse était qu'il s'agissait d'un tir à un coup, et qu'après

cela nous n'aurions plus de moyen de pression sur Israël. Il a donc préféré ne rien faire...

La question de la reconnaissance de l'État palestinien n'est probablement plus la question centrale, tant la situation s'est dégradée. Nous en sommes à militer pour la protection d'un peuple et de son accès aux droits fondamentaux, face à un rouleau compresseur qui, devant l'impunité dont il jouit, pousse sa logique extrémiste jusqu'au bout : les arabes n'ont qu'à franchir le Jourdain, répètent certains ministres du gouvernement israélien, c'est-à-dire les Palestiniens doivent quitter la Palestine, ce qui est au cœur de l'idéologie sioniste⁽⁴⁾.

Un État-voyou

Si la définition d'un État-voyou est celle d'un État ne respectant pas les lois internationales et pratiquant le terrorisme, et considérant qu'Israël ne respecte que les lois internationales qui lui ser-

vent, et terrorise la population palestinienne, alors nous pouvons reconnaître qu'Israël est devenu un État-voyou.

Le renoncement de la France à agir ces dernières années pour infléchir la dérive des gouvernements israéliens, pourrait laisser place aujourd'hui à une véritable complicité.

Les exercices militaires aériens conjoints entre la France et Israël en décembre dernier « aile contre aile » sont à cet égard inquiétants. Comme le sont les propos inadmissibles de Gérald Darmanin, ministre français de l'Intérieur, à l'égard de notre camarade Salah Hamouri, et qui ont suscité l'indignation de dix-neuf associations ou syndicats.

La question qui doit nous interpellier aujourd'hui est de savoir si la France doit continuer de coopérer avec un État devenu voyou ? ■

Bruno

(4) Une terre sans peuple pour un peuple sans terre (slogan sioniste justifiant la création de l'État d'Israël).

ALLER (ALLEZ!) EN PALESTINE

La délégation de 15 habitants (de 36 à 77 ans) de Loire-Atlantique qui, sur l'initiative de l'AFPS 44, s'est rendue en Palestine du Nord au Sud de de la Cisjordanie, du 18 au 31 octobre dernier, s'est appliquée à donner un large écho à son voyage, d'une part en organisant des soirées témoignages en différents lieux du département : Saint-Vincent-des-landes – pays de Châteaubriant, 55 personnes; Blain, 80 personnes; Nantes, 129 personnes; Clisson, 61 personnes et à venir Saint-Nazaire... et d'autre part en réalisant une plaquette, qui bien au-delà d'un simple récit de voyage, est un document précieux pour aider à la compréhension de la situation en Palestine.

La belle plaquette « **Chroniques d'un séjour en Palestine** », s'ouvre par la question : **Pourquoi aller en Palestine ?** et avec la double réponse : pour voir sur place la situation, et pour répondre à la demande des Palestiniens,

« **Venez chez nous et témoignez au retour de ce que vous avez vu** ».

« **Nous avons vu** » : ainsi débute la liste de ce que la mission a de ses yeux vu, de ses oreilles entendu, de ce que le peuple palestinien subit au quotidien, et qui appelle l'action solidaire de la France et du Monde.

« **Comment en est-on arrivé là ?** ». Être en mission en Palestine c'est conforter pour chaque visiteur sa connaissance et sa compréhension de l'histoire de la Palestine et de son occupation. Dans son second paragraphe, la brochure rappelle utilement l'histoire de la Palestine contemporaine.

L'essentiel des chroniques est consacré à l'itinéraire de la mission en territoire occupé, et aux témoignages émouvants des membres de la délégation sur la situation de la population, des jeunes en particulier, dans le camp de réfugiés de Jénine, sur les interventions de l'armée israélienne, sur le nettoyage ethnique perpétré

dans les hameaux de Cisjordanie... Sont aussi présentées les nombreuses rencontres de la mission avec des agriculteurs, des enseignants-e-s, des travailleurs, des artistes dans les villes visitées.

La plaquette raconte ce que les membres de la mission ont vu ou entendu des différentes formes et méthodes de la colonisation imposée par Israël, de l'urbanisme, à la culture ou à l'accès à l'eau.

Les participants à la mission nous racontent comment ils ont découvert une terre palestinienne fracturée par des murs. Murs qui, dans d'autres lieux et moments de l'Histoire ont été condamnés, et qui en Palestine visent à isoler et asphyxier le peuple qui vit sur ses terres historiques.

Pour découvrir dans ses détails et par la diversité des témoignages le compte-rendu de cette mission, **vous pouvez vous procurer la plaquette à l'AFPS 44 : afpsnantes@wanadoo.fr**

Marc



Carrefour complice de la colonisation israélienne

Nous connaissons tous le groupe Carrefour. Ses hypermarchés et ses magasins font partie de notre quotidien. C'est aussi un des premiers groupes de distribution alimentaire au monde, coté au CAC 40, avec 91 milliards de chiffre d'affaires en 2022

Alors pourquoi en parler ici ? Parce que le groupe Carrefour vient de s'implanter en Israël et massivement ! Carrefour va franchiser les 150 magasins et supermarchés existant de la société Yenot Bitan, en ouvrir de nouveaux et y distribuer ses propres produits de marque. Il va y devenir ainsi un acteur majeur du commerce alimentaire. La marque Carrefour va envahir Israël. Il va en particulier gérer et approvisionner 3 magasins dans des colonies majeures : Ariel, Mishor Adumim et Atarot

Par ce partenariat, Carrefour s'allie à la maison mère de Yenot Bitan, le groupe Electra. Avec sa holding Helco, Electra est un grand groupe qui par ses nombreuses filiales

constitue un des plus importants acteurs de la colonisation. Il construit des logements, des routes, des bâtiments publics, divers réseaux d'eau ou de téléphonie pour l'armée et les colons en territoires occupés et fournit aussi divers équipements à l'armée israélienne. Electra figure dans la triste liste établie par les Nations Unies des 112 principales sociétés dans le monde coupables de violation des droits humains liée à la colonisation !

Carrefour est ainsi directement complice et bénéficiaire de cette colonisation qui constitue un crime de guerre. À propos, que nous dit la charte des engagements éthiques de Carrefour ? *« Carrefour s'engage pour promouvoir, respecter, faire respecter et protéger les droits de l'Homme dans son domaine d'activité et sa sphère d'influence. La démarche de Carrefour s'appuie sur les instruments internationaux, universellement reconnus en matière de droits*

de l'Homme [...] »

L'AFPS demande au groupe Carrefour de mettre ses actions en conformité avec sa charte qui sans cela n'est qu'un chiffon de papier destiné à tromper les consommateurs et citoyens que nous sommes, de se conformer aux principes internationaux et au droit français en se retirant des colonies, et de mettre fin à sa collaboration avec le groupe Electra coupable de violation des droits de l'Homme.

Al Haq, la CGT, le syndicat Solidaire, la Ligue des droits de l'homme et nos partenaires de la Plate forme pour la Palestine, avec qui le rapport établissant ce méfait de Carrefour a été établi, le demandent avec nous. Interpellons la direction du groupe Carrefour :

- cliquons sur ce QR code ci-contre et adressons-lui un courrier.
- et allons aussi rencontrer la direction de notre magasin Carrefour local. ■

Paul



PAS DE COMMERCE AVEC LES COLONIES : L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE

Une Initiative Citoyenne Européenne (ICE) a été lancée le 20 février 2021 pour que l'UE mette fin au commerce avec les colonies illégalement établies dans les territoires occupés. Sur une année elle devait recueillir 1 million de signatures pour obliger la Commission européenne à discuter de mesures concrètes dans ce sens. Avec près de 300 000 signatures dans les 7 pays européens retenus — dont près de 100 000 en France — le résultat est décevant malgré la mobilisation de l'AFPS.

Plusieurs causes dans cet échec : message sans doute trop dilué et général face au rouleau compresseur de la colonisation, lancement juste après le début de la guerre contre l'Ukraine, visibilité très faible dans les grands médias, relai inégal par les associations, syndicats et partis qui la soutenaient,

gouvernance insuffisante au niveau européen, autres sujets importants et plus mobilisateurs dans chaque pays (en France élections puis débat sur les retraites). Ajoutons la signature digitale avec des exigences importantes d'identification imposées par les services européens pouvant entraîner une méfiance de signataires potentiels.

Cet échec interroge aussi sur la pertinence de l'ICE quant on sait qu'entre 2012 et 2019 sur 76 ICE lancées 5 seulement ont réussi à aller jusqu'au bout !

Cette Initiative Citoyenne Européenne a néanmoins eu des résultats positifs : • alors que la Commission européenne avait refusé par deux fois d'enregistrer cette ICE, elle y a été contrainte par un jugement du 12 mai 2021 par la Cour de Justice Européenne, sanctionnant ainsi le fait que la fin du commerce avec les

colonies illégales ne relevait pas de sanctions mais de l'application du Droit international.

- la mise en œuvre de cette ICE a permis de mobiliser à travers l'Europe de nombreuses organisations.

En France notamment où elle a mis sur la table le sujet des colonies israéliennes pour près de 40 partis, ONG, syndicats, associations de traditions et cultures diverses qui se sont mobilisés sur ce thème rassembleur. En Loire-Atlantique, la campagne en faveur de l'ICE nous a permis de pénétrer dans des petites villes où nous apparaissions pour la première fois : Ancenis, Pays de Retz, Clisson...

Bien sûr cette campagne pour interdire le commerce avec les colonies continue, notamment dans le cadres de la campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions). ■ François

Aperçus du rapport d'activités 2022

AFPS 44 super active !

Adhérent récent je ne venais que pour la seconde fois à une assemblée générale de l'AFPS, mais j'ai été particulièrement impressionné par le très riche bilan des activités réalisées en 2022, au point d'avoir proposé d'essayer de vous en présenter quelques éléments forts, tout en vous invitant à vous reporter, pour en connaître les détails, à ce riche et intéressant rapport d'activités.

L'un des axes forts de l'AFPS est le **BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions)**. 11 actions ont été menées sur l'année, parmi lesquelles : La campagne d'ICE (Initiative Citoyenne Européenne) destinée à mettre fin au commerce avec les colonies : 10 moments ont été consacrés à informer et recueillir des signatures dans plusieurs villes. Une journée d'action exigeant le désinvestissement des banques en mai (devant la BNP, place Royale à Nantes). Manifestement cette initiative a été peu appréciée de la direction de la banque qui fit intervenir la police.

Un second axe important est le **développement des relations de l'AFPS avec les élus et les collectivités**. Pour mobiliser les communes, des contacts ont été pris avec plusieurs maires ou adjoints. Dans le pays de Châteaubriant, le maire de Saint-Aubin-des-châteaux a réuni des maires et/ou adjoints pour une séance d'information animée par l'AFPS. Ces différentes rencontres ont débouché sur plusieurs actions concrètes. Des contacts ont également eu lieu avec des parlementaires, et le partenariat s'est poursuivi avec le Conseil départemental.

Un troisième axe est celui du **soutien aux projets en cours en Palestine**, particulièrement avec la ville de Jénine, dont la « Maison chaleureuse », destinée à aider les enfants sur les plans éducatif, scolaire, psychologique... Pour le camp de réfugiés de Jénine également, un projet avec Nantes

Métropole et la ville de La Chapelle-sur-Erdre, pour l'acquisition d'un tracteur et une citerne pour transporter de l'eau en cas de coupures sur le service public, l'aide à l'école des aveugles et malvoyants. À Hallul, poursuite du soutien à la coopérative Al Sanabel (fabrication de jus de raisin) qui a pu finaliser l'agrandissement d'un étage sur son bâtiment, et compléter son équipement avec une ligne d'embouteillage.

Les **ventes solidaires** se sont poursuivies, même si compliquées par l'augmentation des coûts : huile d'olive, dattes de Palestine, zaatar (mélange d'épices palestiniennes), savons de Naplouse, et vente de bière produite par la brasserie du Bouffay au profit des projets en Palestine : un peu plus de 1 000 bouteilles ont été vendues dans l'année.

L'importante **mission en Palestine**, au mois d'octobre, fait l'objet d'un article dans ce numéro.

L'**activité culturelle** a été rythmée par la 6^e édition de la Semaine du film palestinien : 11 films projetés, 32 séances (dont une scolaire) impliquant 18 communes et 20 cinémas du département, 1 850 entrées. En 2018, l'AFPS 44 a produit un spectacle théâtral : « Rue du Retour » d'après des lettres collectées par la photographe Joss DRAY, dans le camp de Jénine. Ce spectacle a été repris en 2022, avec 8 représentations.

L'association a poursuivi sa démarche d'élargissement par son

implication dans la Plateforme 44 des ONG pour la Palestine, ses liens avec les CEMEA dans le cadre de la tournée « Jeunes palestiniens(ne)s », avec la Maison des citoyens du monde dans le cadre du Festisol, avec les SECD, (Semaines d'éducation contre le racisme et toutes les formes de discrimination), et par sa participation aux 30 ans de Tissé Métisse.

L'**information** est une activité essentielle de notre association. Ainsi sur les supports numériques, ce sont plus de 2 500 « followers » ; le site, lui, a reçu plus de 7 140 visites en 2022, et Palestine Solidarité 44 a été imprimé et distribué à 900 exemplaires.

Et pour terminer cette déjà longue liste d'actions, l'AFPS 44 a été à l'origine, ou a participé à **différentes initiatives**, dont la Conférence nationale des groupes locaux (CNGL AFPS) à la Manufacture des tabacs à Nantes, la participation au collectif « anti CRA » (Centre de rétention administrative), au « Collectif pour la liberté et contre l'extrême droite et ses idées » (nom temporaire), ONG des droits humains issu en partie de l'Observatoire nantais des libertés.

Participation également au collectif nantais sur le CER (Contrat d'engagement républicain), exigeant des collectivités une surveillance des associations avec lesquelles elles collaborent, et des associations, une surveillance de ses membres. ■

Marc

Rue du Retour

un spectacle-témoignage des habitants du camp de Jénine.

C'est le RETOUR, bien sûr, des familles palestiniennes dans leur village et leur maison d'où elles ont été chassées par les Israéliens en 1948 et en 1967, mais aussi plus récemment et aujourd'hui encore, de leurs quartiers ou villages, de Jérusalem-Est à Massafer Yatta.

En 2015, la photographe Joss Dray invite des adolescents, des jeunes et des adultes du camp de Jénine à photographier les images de leur quotidien. À l'issue du reportage leurs paroles sont recueillies pour légèrer les prises de vues et témoigner de la vie à l'intérieur du camp.

De cette collecte d'images et de textes, une exposition va naître.

En 2016, la rencontre de Joss Dray avec Alexis Chevalier, metteur en scène, membre de l'AFPS44, va susciter le désir commun de donner voix à ces textes en projetant les portraits de leurs auteurs et autrices dans la réalisation d'un spectacle pouvant accompagner l'exposition ou être diffusé indépendamment afin de faire connaître les conditions de vie et de résistance des habitant-e-s du Camp de Jénine.

Depuis 2017, trois distributions d'acteurs et d'actrices : 10 adolescent-e-s

de la Maison de quartier de la Bottière à Nantes, puis 6 étudiant-e-s à l'université de Nantes, et aujourd'hui 7 adultes de 18 à 50 ans, vont transmettre ces textes-témoignages lors des 17 représentations présentées dans la région nantaise, dans le département de Loire-Atlantique et en région parisienne.

Le spectacle reste disponible à la programmation jusqu'en décembre 2023.

Alexis

Pour tous renseignements, contact : AFPS44 / Alexis Chevalier 06.86.59.56.38.



شارع العودة
Rue du Retour

Une création théâtrale mise en scène par Alexis Chevalier du Théâtre Messidor

À l'initiative de l'Association France Palestine Solidarité de Loire-Atlantique, en lien avec Joss Dray photographe, une dizaine de jeunes ados d'une Maison de quartier de Nantes se sont réunis en 2018 autour de ce projet.

Joss Dray a transmis les textes recueillis auprès des habitants du camp de Jénine qui sont à la base du spectacle. Une première tournée de 6 représentations a porté ces **paroles de jeunes Palestiniens** dans diverses salles de Nantes et de l'agglomération et à Montreuil-sous-Bois.

Par la suite, cette petite troupe a été complétée par l'arrivée de jeunes adultes nantais.

En février 2020 à l'Espace nantais **Cosmopolis**, une seconde version du spectacle a été donnée en présence de Joss et d'une délégation de jeunes Palestiniens du camp de Jénine.

Les textes de « Rue du Retour »

Tantôt réalistes, ils disent la souffrance sous occupation :
Récits douloureux des massacres et destructions dans le camp en 2002, angoisse des incursions nocturnes.

« Mais les nuits palestiniennes ont basculé pour devenir un film d'action avec des effets spéciaux. Le son des bombes au-dessus de notre maison me réveille. »

Tantôt chargés de l'espoir d'une vie « normale » :

« J'aime bien monter parfois sur les hauteurs du camp ou bien je vais dans la forêt avec mon ami. On y mange, on se prend en photo. »

« Mon droit, c'est de sourire et de rêver. »

Souvent, ils sont marqués d'un fort souffle poétique :

« Peut-être que ma vie est ciselée sur les murs anciens. Mon histoire a vu le jour avant ma naissance. Je suis née et je ne connaissais pas le toucher dur des épines ! Ni la vue du sang par terre ! Mais mon imagination a malheureusement grandi... »

Cette « Rue du Retour » (شارع العودة) existe bien dans le camp de Jénine :

« Pas le retour dans nos maisons dans le camp, mais le vrai retour, à nos villages d'origine. »

>>>> Le site de l'AFPS national est actualisé tous les jours.

La solidarité, c'est aussi adhérer !

BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Nom..... Prénom

Adresse

e-mail..... Tél

Je cotise dans la tranche n° soit €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44 : Pôle associatif Désiré-Colombe – 8, rue Arsène-Leloup – 44100 Nantes.

Comité de rédaction

Arlette Hamon, Bruno Fritel,
Pierre Leparoux, Paul Lesturgeon,
Jean Peetson, Gilles Bourgeois.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle
1	- 500 €	10 €
2	500 – 1 000 €	25 €
3	1 000 – 1 500 €	40 €
4	1 500 – 2 000 €	55 €
5	2 000 – 2 500 €	70 €
6	2 500 – 3 000 €	85 €
7	3 000 – 3 500 €	100 €
8	+ 3 500 €	120 €